

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 16 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, JARLIER Marie-Anne, ROQUIER Samuel, MERCIER Sophie, THOREAU Véronique, JOUFFRET Philippe, GREGOIRE Corinne, BUONOCORE Jacqueline, AUBAGNAC Michèle, FREY Michel

Mme DEBORD Cécile, assistante sociale

Procurations : CARDENAS Sylvia à JARLIER Marie-Anne
 VIAL Louis à BUONOCORE Jacqueline
 ALBARET Claudine à AUBAGNAC Michèle

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13 (dont 3 procurations)

M. Hugo FRANCK ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Marie-Anne JARLIER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Désignation d'un administrateur et d'un délégué au Conseil d'Administration UNA Puy-de-Dôme

Le service Maintien à Domicile de la Ville de Royat en tant qu'adhérent à l'UNA Puy de Dôme informe les membres du Conseil d'administration du CCAS de la désignation de :

Madame Marie-Anne JARLIER, Adjointe aux Affaires sociales de Royat au poste d'administrateur du Conseil d'administration UNA Puy de Dôme ;

Et Madame Véronique THOREAU, Conseillère municipale, membre du Conseil d'Administration du CCAS, en tant que déléguée

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Hugo FRANCK



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER